

Méthode de calcul de l'indice PsdA2

Par communiqué publié au BOCCRF du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices "produits et services" (Psd). Dans ce même communiqué, trois modèles types ont été proposés pour remplacer les cinq indices disparus. Comme l'INSEE n'envisage pas de calculer et de publier ces nouveaux indices, le Bureau de l'Expertise des Coûts de la Délégation générale pour l'armement a décidé de le faire pour faciliter et simplifier le travail des acheteurs et des liquidateurs. La méthode ci-dessous s'appuie sur le modèle proposé par la DGCCRF en liaison avec l'INSEE et décrit plus particulièrement le calcul de l'indice PsdA2 (appellation retenue par la DGA) qui remplace l'indice PsdA.

L'indice PsdA2 à la date t se calculera selon la formule suivante :

$$\text{PsdA2}_t = 0,79 \frac{\text{EBI}_t}{\text{EBI}_{\text{juillet2004}}} + 0,21 \frac{\text{TCH}_t}{\text{TCH}_{\text{juillet2004}}} \times 100$$

dans laquelle :

t = date de lecture des indices pour mise en œuvre de la formule (représente un mois de l'année)

EBI = Ensemble énergie, biens intermédiaires

dont la série est diffusée dans le tableau 20N1 du BMS sous l'identifiant 000400 ou sur le site internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous la rubrique "indices et séries statistiques" sous l'identifiant 086769126

TCH = Transports, communications et hôtellerie

dont la série est diffusée dans le tableau 24N du BMS sous l'identifiant 4566 E ou sur le site internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous la rubrique "indices et séries statistiques" sous l'identifiant 086735376

Remarques :

- Les indices des prix à la production sont susceptibles d'être révisés jusqu'à trois mois après leur première parution. C'est le cas de l'indice EBI. L'indice PsdA2 sera donc susceptible d'être révisé jusqu'à trois mois après sa publication.

- Par définition $\text{PsdA2}_{\text{juillet2004}} = 100$.

Méthode de calcul de l'indice PsdG2

Par communiqué publié au BOCCRF du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices "produits et services" (Psd). Dans ce même communiqué, trois modèles types ont été proposés pour remplacer les cinq indices disparus. Comme l'INSEE n'envisage pas de calculer et de publier ces nouveaux indices, le Bureau de l'Expertise des Coûts de la Délégation générale pour l'armement a décidé de le faire pour faciliter et simplifier le travail des acheteurs et des liquidateurs. La méthode ci-dessous s'appuie sur le modèle proposé par la DGCCRF en liaison avec l'INSEE et décrit plus particulièrement le calcul de l'indice PsdG2 (appellation retenue par la DGA) qui remplace les indices PsdB, PsdC et PsdT

L'indice PsdG2 à la date t se calculera selon la formule suivante :

$$\text{PsdG2}_t = 0,72 \frac{\text{EBIQ}_t}{\text{EBIQ}_{\text{juillet2004}}} + 0,20 \frac{\text{TCH}_t}{\text{TCH}_{\text{juillet2004}}} + 0,08 \frac{\text{ICcm}_{(\text{trimestre correspondant à t}) - (3 \text{ trimestres})}}{\text{ICcm}_{(4\text{ème trimestre 2003)}}} \times 100$$

dans laquelle :

t = date de lecture des indices pour mise en œuvre de la formule (représente un mois de l'année)

EBIQ = Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipement
dont la série est diffusée dans le tableau 20N1 du BMS sous l'identifiant 000300 ou sur le site internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous la rubrique "indices et séries statistiques" sous l'identifiant 086769025

TCH = Transports, communications et hôtellerie
dont la série est diffusée dans le tableau 24N du BMS sous l'identifiant 4566 E ou sur le site internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous la rubrique "indices et séries statistiques" sous l'identifiant 086735376

ICcm = Moyenne des quatre derniers indices connus du coût de la construction
dont la série est diffusée dans "les rétrospectives" du BMS ou sur le site internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous la rubrique "indices et séries statistiques" sous l'identifiant 060403011

L'indice ICcm est trimestriel. Dans un souci de simplification administrative, il est décidé de fixer une valeur moyenne unique pour un trimestre : cette valeur, fixée le premier jour du premier mois du trimestre en cours, sera considérée comme étant la valeur de cet indice moyen lue trois trimestres auparavant. Cette valeur reste valable pour les trois mois du trimestre en cours.

Ainsi pour juillet 2004 il faudra lire :

juillet = 3ème trimestre

donc juillet 2004 = 3ème trimestre 2004 – 3 trimestres = 4ème trimestre 2003

Remarque :

- Les indices des prix à la production sont susceptibles d'être révisés jusqu'à trois mois après leur première parution. C'est le cas de l'indice EBIQ. L'indice PsdG2 sera donc susceptible d'être révisé jusqu'à trois mois après sa publication.

- Par définition $\text{PsdG2}_{\text{juillet2004}} = 100$.

Méthode de calcul de l'indice PsdD2

Par communiqué publié au BOCCRF du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices "produits et services" (Psd). Dans ce même communiqué, trois modèles types ont été proposés pour remplacer les cinq indices disparus. Comme l'INSEE n'envisage pas de calculer et de publier ces nouveaux indices, le Bureau de l'Expertise des Coûts de la Délégation générale pour l'armement a décidé de le faire pour faciliter et simplifier le travail des acheteurs et des liquidateurs. La méthode ci-dessous s'appuie sur le modèle proposé par la DGCCRF en liaison avec l'INSEE et décrit plus particulièrement le calcul de l'indice PsdD2 (appellation retenue par la DGA) qui remplace l'indice PsdD.

L'indice PsdD2 à la date t se calculera selon la formule suivante :

$$\text{PsdD2}_t = 0,43 \frac{\text{EBIQ}_t}{\text{EBIQ}_{\text{juillet2004}}} + 0,47 \frac{\text{TCH}_t}{\text{TCH}_{\text{juillet2004}}} + 0,10 \frac{\text{ICCM}_{(\text{trimestre correspondant à } t) - (3 \text{ trimestres})}}{\text{ICCM}_{(4\text{ème trimestre } 2003)}} \times 100$$

dans laquelle :

t = date de lecture des indices pour mise en œuvre de la formule (représente un mois de l'année)

EBIQ = Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipement
dont la série est diffusée dans le tableau 20N1 du BMS sous l'identifiant 000300 ou sur le site internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous la rubrique "indices et séries statistiques" sous l'identifiant 086769025

TCH = Transports, communications et hôtellerie
dont la série est diffusée dans le tableau 24N du BMS sous l'identifiant 4566 E ou sur le site internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous la rubrique "indices et séries statistiques" sous l'identifiant 086735376

ICCM = Moyenne des quatre derniers indices connus du coût de la construction
dont la série est diffusée dans "les rétrospectives" du BMS ou sur le site internet de l'INSEE (www.insee.fr) sous la rubrique "indices et séries statistiques" sous l'identifiant 060403011

L'indice ICCM est trimestriel. Dans un souci de simplification administrative, il est décidé de fixer une valeur moyenne unique pour un trimestre : cette valeur, fixée le premier jour du premier mois du trimestre en cours, sera considérée comme étant la valeur de cet indice moyen lue trois trimestres auparavant. Cette valeur reste valable pour les trois mois du trimestre en cours.

Ainsi pour juillet 2004 il faudra lire :

juillet = 3ème trimestre

donc juillet 2004 = 3ème trimestre 2004 – 3 trimestres = 4ème trimestre 2003

Remarque :

- Les indices des prix à la production sont susceptibles d'être révisés jusqu'à trois mois après leur première parution. C'est le cas de l'indice EBIQ. L'indice PsdD2 sera donc susceptible d'être révisé jusqu'à trois mois après sa publication.

- Par définition $\text{PsdD2}_{\text{juillet2004}} = 100$.

Règles de l'arrondi

Tous les calculs intermédiaires sont arrondis à la sixième décimale.

Le calcul final de l'indice est arrondi à la première décimale.

L'outil utilisé par la DGA pour effectuer les calculs est le logiciel EXCEL 97 SR-7.

La formule employée est du type :

$$\text{PsdX2} = \text{ARRONDI}(\text{ARRONDI}(\text{coefficient de pondération} \times \text{indice d'arrivée} / \text{indice de départ}; 6) + \text{ARRONDI}(\text{coefficient de pondération} \times \text{indice d'arrivée} / \text{indice de départ}; 6)) \times 100; 1)$$